

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 FEVRIER 2019**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le jeudi 21 février 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 15 février 2019 2018.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Laurent GARCIA, Mireille CARQUIGNY

Absente : Corinne FROELHIN

Absentes excusées : Danièle TARTRAT, Colette CHAPUIS

Pouvoir : Colette CHAPUIS donne pouvoir à Serge DIZAMBOURG, Danièle TARTRAT donne pouvoir à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la démission de Mme DUROCQ.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT CONCERNANT LA LOCATION DE BALISES DE RALENTISSEMENT EN VUE D'UNE INSTALLATION RUE DE LA LIBERTE :

M. le Maire rappelle qu'il avait été envisagé, lors des travaux de voirie 2018, la pose de « chicanes de ralentissement » afin de limiter considérablement la vitesse rue de la liberté. Dans le but de tester réellement l'efficacité de ce dispositif, la commune a demandé au département le prêt du matériel adéquat. M. le Maire informe les conseillers que le département lui a fait parvenir une convention de mise à disposition récemment et que la collectivité peut bénéficier de ce dispositif pendant 3 semaines à compter du 28 février moyennant la somme de 30€/semaine. Il demande l'autorisation à l'organe délibérant de signer cette convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et souhaiterait un retour des riverains sur l'efficacité du système.

REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE:

Chaque année la commune et celle de Velet répartissent les frais de fonctionnement du périscolaire. 2018 a été marqué par de nombreux changements au niveau des agents et notamment le recrutement d'un agent d'animation. Afin de pouvoir établir correctement les ratios, M. le Maire demande aux conseillers de déterminer le pourcentage de temps de présence qui sera attribué à la commune et par déduction celui qui sera à la charge de la commune de Velet pour cet agent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au vu du nombre d'heures destinées aux trajets de bus scolaire décide d'évaluer la répartition de la manière suivante : 19% pour l'école et 81% pour le périscolaire.

CONVENTION AVANTAGE EN NATURE AVEC L'AGENT D'ANIMATION:

Le nouveau poste d'animation crée l'année dernière implique que l'agent recruté soit présent lors de la restauration scolaire. La commune a l'obligation de lui fournir son repas qui est considéré comme un avantage en nature. M. le Maire propose d'instaurer une convention afin que l'agent bénéficie de cette condition pendant les périodes scolaires et périscolaires. Voté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2019 :

M. le Maire propose aux conseillers de voter les subventions pouvant être attribuées en 2019, sous condition d'avoir une demande et un bilan financier à l'appui du versement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les sommes suivantes :

Anciens combattants : 100€	La récré : 600€
FC 2 VELS : 310€	Mission locale : 200€
Souvenir Français : 50€	Adapei : 100€
Admr : 100€	

PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE D'AUTREY-LES-GRAY :

Afin de faire vivre davantage la bibliothèque et pouvoir bénéficier de services plus réguliers, les bénévoles souhaiteraient que la bibliothèque communale soit rattachée à la médiathèque d'Autrey-les-Gray. Ce dispositif de proximité permettrait ainsi plus d'échanges, d'ateliers, de dynamique autour du livre. Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

QUESTIONS DIVERSES :

- Boucles de la Saône le 24 mars 2019
- Inauguration des sentiers de randonnées le 1^{er} mai


Le Maire, Yvan GUIGNOT

